

PLONGEUR D'OR

Le Plongeur d'Or doit posséder les compétences qui lui permettront d'accéder progressivement à l'espace 0 – 20 m sous la direction d'un guide de palanquée minimum. Pour cela, il doit être capable de se prendre en charge sur le plan de son équipement et de son évolution. Il a les prérogatives d'un débutant en fin de formation Niveau 1, mais pas de prérogative d'autonomie.

Les compétences attendues sont celles énoncées dans les contenus de formation du plongeur Niveau 1, sauf la compétence n°6 du Niveau 1. Les commentaires et limites et les critères de réalisation du Niveau 1 peuvent être repris pour le Plongeur d'Or, avec seulement quelques limites supplémentaires induites par l'âge, la morphologie ou à la maturité du jeune plongeur.

Compétence 1a : Utilisation de son matériel

Pour les plus jeunes, l'aide du moniteur reste normale et souvent indispensable pour la manipulation de la bouteille ou du lest à quai ou sur le bateau.

Compétence 2 : Immersion et retour en surface

Le jeune approfondit sa maîtrise du gilet. Il peut remonter à la palme en s'aidant de son gilet et en contrôlant sa vitesse de remontée (pas de remontée contrôlée, ni d'intervention).

Compétence 4 : Réactions aux situations usuelles

La capacité à savoir évoluer en palanquée telle que définie au Niveau 1 est indispensable pour pouvoir évoluer dans l'espace 0 – 20 m et pour évoluer dans des palanquées mixtes (avec des adultes). L'évaluation de cette capacité demande la prise en compte du niveau de maturité du jeune plongeur.

Compétence 7 : Connaissances théoriques élémentaires

Le moniteur devra prendre en compte l'âge des jeunes plongeurs dans la manière de transmettre et d'évaluer ces connaissances. En ce qui concerne les phénomènes physiques, le moniteur privilégiera une approche intuitive ou concrète plutôt qu'un enseignement conceptuel et scolaire.

CONTENUS DE FORMATION JEUNES PLONGEURS – QUALIFICATIONS

Les qualifications sont le résultat d'évaluation de savoir-faire validés par trois plongées en milieu naturel (plongée du bord, bateau 1 et 2). La qualification « Aide-moniteur » peut être validée en milieu naturel ou artificiel à partir du niveau plongeur d'or.

Elles peuvent être décernées soit indépendamment, soit simultanément aux brevets de jeunes plongeurs.

La Carte d'Aide Moniteur est destinée exclusivement aux mineurs dans le cadre d'accès aux responsabilités.

Elle ne donne aucune prérogative au regard du Code du Sport.